



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2016-57

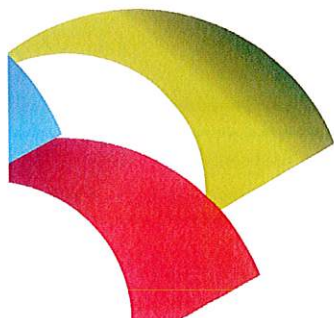
Objet : Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des reversements aux communes pour 2017

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	25	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	4		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	01/XII/2016	L'an 2016, le 13 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis au « carré des forges » à Fargues Saint Hilaire, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	02/XII/2016		
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : Bertrand GAUTIER			

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon		Frédéric COUSSO
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMÉR	Pompignac		Florent LODDO
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		Marc AVINEN
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 16 DEC. 2016

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-57-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016



N° 2016-57

Objet : Délibération portant tableau d'affectation des participations aux syndicats et des versements aux communes pour 2017

Considérant la réunion de la commission des finances en date du 22 novembre 2016

Considérant la réunion du Bureau en date du 29 novembre 2016

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " a pris en compte les remarques des syndicats sur les difficultés de Trésorerie qu'ils peuvent rencontrer en début d'année dans la période de préparation de leur propre budget. Il est donc proposé que la Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " verse une partie des participations avant l'examen des budgets de ces organismes et partenaires. Cette enveloppe est établie sur la base de la reconduction des mensualités versées en 2016. Cette avance ne préjuge en rien du montant final de la participation communautaire.

Les versements aux communes s'organisent également sur la base d'un versement mensuel.

Le montant de l'attribution de compensation est fixe (et n'est modifié que lors d'un transfert de compétences et de charges).

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire est réduit afin de prendre en compte le coût des annuités du projet de Très Haut Débit. Ce montant prévisionnel sera ajusté en fonction de la réalité de la demande du syndicat mixte Gironde Numérique.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité d'adopter le principe suivant de versement anticipé :

- a. Les syndicats (participations) et communes (attribution de compensation, dotation de solidarité et convention de services communs) percevront chaque mois une mensualité anticipée équivalente à 1/12^{ème} du montant perçu en 2016.
- b. Le montant des mensualités sera éventuellement révisé après examen des budgets syndicats, et vote ultérieur par le Conseil communautaire du montant définitif des participations.

Syndicats	
Pays Cœur Entre Deux Mers Siège : 20 rue Grand Rue Targon	Participation versée à l'émission de plusieurs titres du PETR Somme annuelle estimée à 55 713 €
SEMOCTOM Siège : 33670 Saint Léon	Participation versée à l'émission du titre mensuel du SEMOCTOM Somme annuelle estimée à 1 700 000 €
SYSDAU Siège : Quai Armand Lalande 33041 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire
Gironde Numérique Siège : 74 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Participation versée après le vote du budget supplémentaire

Communes Attribution de compensation	Mensualité équivalente à 1/12 ^{ème} des versements de 2016
Bonnetan	1 481.25 €
Camarsac	477.75 €
Carignan de Bordeaux	14 084.83 €
Croignon	6 700.83 €
Fargues Saint Hilaire	10 491.33 €
Pompignac	17 961.25 €
Sallebœuf	171.92 €
Tresses	64 976.00 €

Communes Dotations de solidarité communautaire	Mensualité équivalente à 1/12 ^{ème} des versements de 2016 minorée de 70 000 €
Bonnetan	2 629€
Camarsac	3 252 €
Carignan de Bordeaux	7 781 €
Croignon	1 763 €
Fargues Saint Hilaire	5 850 €
Pompignac	4 214 €
Sallebœuf	3 667 €
Tresses	14 198 €

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-57-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Communes Convention voirie	Mensualité 2017
Bonnetan	510.41 €
Camarsac	625.17 €
Carignan de Bordeaux	1 201.41 €
Croignon	444.58 €
Fargues Saint Hilaire	784.16 €
Pompignac	1 620.35 €
Sallebœuf	1 220.75 €
Tresses	1 531.41 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 13 décembre 2016

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20161215-2016-57-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2016